



Cusy

INFOS...



Parc
naturel
régional
du Massif
des Bauges

Commune Adhérente

JUIN 2000

"SPECIAL ENVIRONNEMENT"

Editorial

Station d'épuration, tri sélectif, entretien et restauration de sentiers et de ruisseaux, réhabilitation du Marais des Mièges, restructuration, aménagement paysager et sécurisation du Centre-Village, réalisation de l'Espace Sportif Multisports... autant de projets menés par la Municipalité, certains terminés ou bien avancés, d'autres en cours de réalisation.

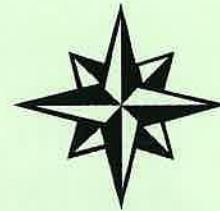
Au travers de ces actions, je souhaite que transparaisse le message suivant : l'environnement est un tout, qui doit être protégé au quotidien et est l'affaire de tout un chacun..., construction de "fourmi" qui va du simple fait de trier ses déchets à celui de respecter son voisin...

C'est un travail qu'il me plaît de qualifier d'"humaniste" car, au-delà du geste écologiste, il doit prendre en compte les composantes sociales, économiques, mais encore sociologiques et culturelles de notre lieu de vie pour en faire un espace d'heureuse cohabitation.

Jean-Claude GUERRAZ, Maire.

SOMMAIRE

- ❖ Le Marais des Mièges
- ❖ La station d'épuration
- ❖ Le ruisseau de la Ville
- ❖ Les espaces boisés classés
- ❖ Les chemins et sentiers
- ❖ Carrières Mathieu
- ❖ Pont Favran
- ❖ Containers
- ❖ Civisme
- ❖ Brèves



Le Marais des Mièges :

Un patrimoine en flore et faune particulièrement riche

Marais, étangs, prairies humides et tourbières, communément regroupés sous l'appellation Zones Humides, figurent en tête des milieux naturels les plus fragiles et les plus menacés. Dès le début des années 60, leur régression a été jugée inquiétante. Ces dernières années, l'accélération de la disparition de ces zones a été facilitée par la puissance des techniques d'intervention et l'ignorance du rôle des zones humides.

L'arrêt majeur de leurs fonctions est aujourd'hui pleinement reconnu (régulation et contrôle de l'eau et des nappes phréatiques, filtre naturel, réserve d'espèces animales variées, herbier végétal, etc.). Outre leur richesse sur le plan biologique, leur rôle dans l'aménagement du territoire apparaît capital. C'est pourquoi elles font l'objet d'une attention toute particulière de la part de bon nombre d'élus qui mettent en place des partenariats institutionnels et scientifiques pour leur protection et leur restauration.

C'est le cas du Marais des Mièges sur lequel la Municipalité de Cusy, en lien avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et le Conservatoire de la Nature Haut-Savoyarde "souhaite engager, sur la base d'un fondement scientifique, une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'aboutir à la mise en place d'actions de restauration et de mise en valeur ainsi qu'une gestion concertée et durable de ce site remarquable..." (PNR Bauges).

36 propriétaires ont été répertoriés et seront associés au programme d'entretien et de valorisation qui sera proposé d'ici fin 2000 pour rendre à ce marais sa nature originelle.

Par le biais du P.N.R., des fonds communautaires seront alloués pour l'étude et les actions de remise en état qui seront engagées.

L'inventaire de la faune et de la flore en cours confirme déjà le potentiel de ce site en espèces patrimoniales remarquables.

A ce jour, on a recensé des espèces végétales rares tel "l'œillet superbe" (*Dianthus superbus*) des orchis bénéficiant d'une protection nationale, dix autres espèces protégées au niveau régional et deux espèces rares inscrites sur les listes rouges nationales. Soit un bilan provisoire de quatorze espèces végétales rares et protégées.

Egalement, la roselière abrite un ensemble d'espèces d'oiseaux propres à ce milieu.

STATION D'EPURATION A LITS A MACROPHYTES :

LE CHOIX D'UNE TECHNIQUE INNOVANTE ET 100 % NATURELLE, RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la continuité de sa politique environnementale, la commune a opté pour une technologie "douce", le traitement des eaux usées sur filtres plantés de roseaux, qui consiste à faire circuler gravitairement les effluents domestiques au fil de bassins successifs aménagés en paliers, dans lesquels on a pris soin de créer grâce à des minéraux (sable et gravier) et des végétaux (roseaux) un milieu favorable à l'activité épuratoire. A Cusy, deux paliers ou étages de trois bassins seront réalisés, chaque bassin d'une superficie d'environ 200 m².

COMMENT TOUT CECI VA-T-IL FONCTIONNER ?

Une première phase, le dégrillage, permet d'éliminer les débris grossiers. Commence ensuite le processus d'épuration qui s'effectue en deux temps :

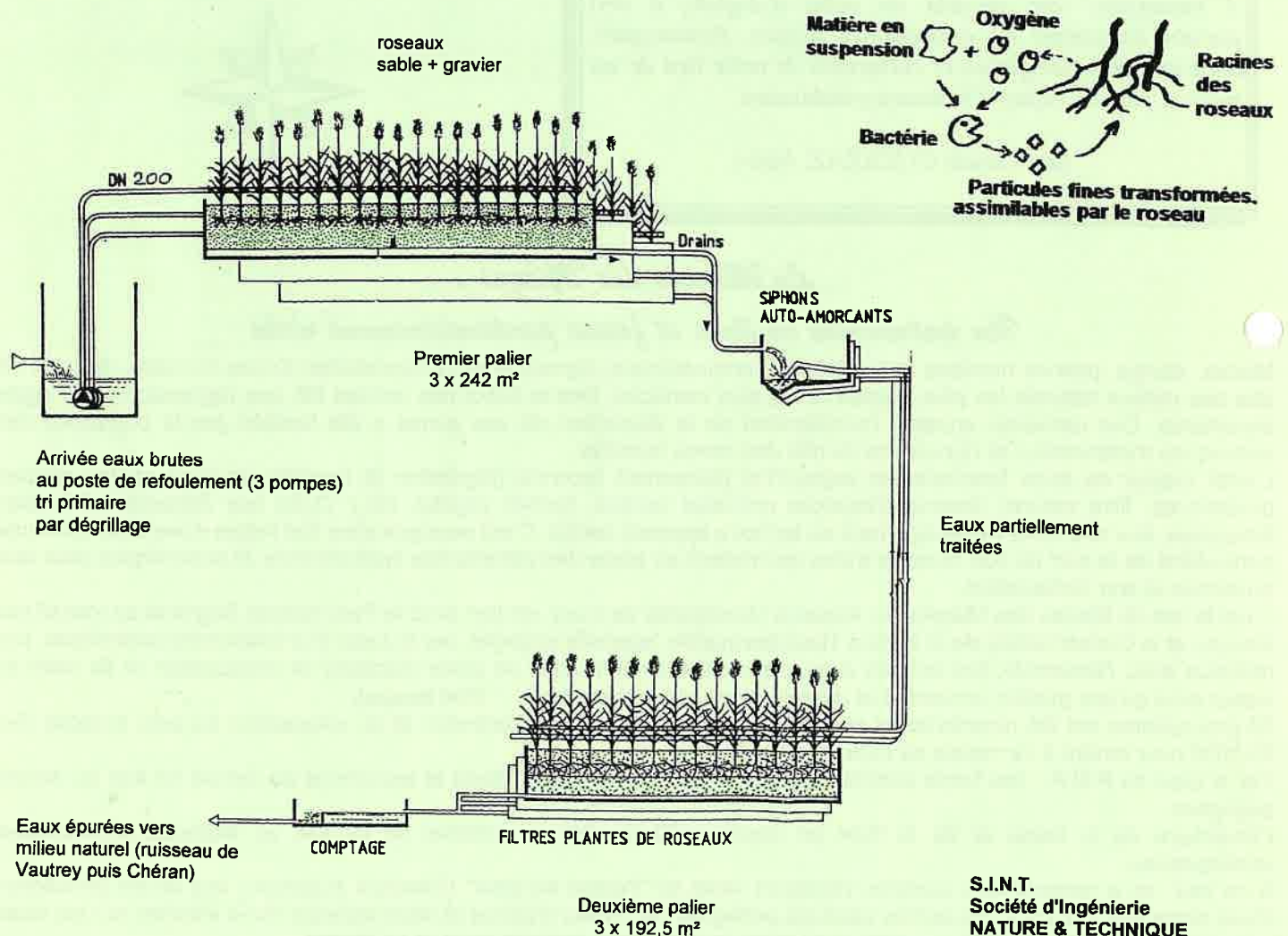
>Palier ou étage 1 - Traitement mécanique : les effluents perdent par filtration jusqu'à 90 % de leurs matières en traversant un massif de granulats adaptés (sable + gravier)

- Traitement biologique : les boues retenues sont déshydratées et compostées sur place grâce à l'action conjuguée des bactéries et des plantes.

Dans ce processus, leur volume diminue très fortement et le résidu est transformé en terreau qui s'accumule très lentement à la surface.

>Palier ou étage 2 - Le traitement de la matière organique dissoute se poursuit sous l'action des bactéries et micro-organismes et les composés azotés réduits sont oxydés.

L'eau, assainie, est ensuite rendue au milieu naturel.



S.I.N.T.
Société d'Ingénierie
NATURE & TECHNIQUE
Le Bourg
69610 MONTROMAND

BREVES

Rentrée 2000 - 2001

Un nouveau poste en école élémentaire se profile à l'horizon en raison d'une brusque remontée des effectifs recensés. Une première étude d'extension a été soumise au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), le projet fera ensuite l'objet d'une consultation auprès de différents architectes.



C.T.L. (Contrat Temps Libre)

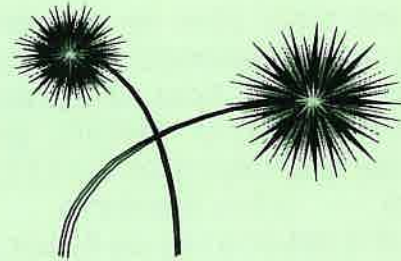
Vacances 2000 : pour les jeunes de 6 à 18 ans de nombreuses activités sont organisées dans le cadre du "Contrat Temps libre".

Tous les renseignements sont donnés dans une brochure remise aux familles ou disponible en mairie ou dans les commerces.

DATES A RETENIR

Fête Nationale "Spécial Millénium" ! En avant-première à Cusy le samedi 8 juillet, organisée par CUSY ANIMATION :

- ★ à partir de 19 h 30, barbecue sur le parking du foyer communal, animations pour les enfants,
- ★ 22 h 00, retraite aux flambeaux avec fanfare, suivie d'un grand feu d'artifice millésimé et bal gratuit.



RANDO NATURE DANS LE PARC DES BAUGES **Samedi 22 juillet 2000 au Semnoz**

Un programme festif alléchant :

- * 14 H 00 – Rando Nature agrémentée d'un jeu concours
4 parcours de niveaux différents à réaliser en équipe
- * 18 H 30 – Proclamation des résultats
Remise des prix
- * 19 H 00 – Tartiflette géante et soupe savoyarde au chaudron
- * 21 H 30 – Cinéma en plein-air à l'affiche : "Microcosmos", film naturaliste.

La vogue annuelle aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 juillet.

Au programme :

Fête foraine

Bal samedi soir et dimanche soir (gratuit)

CINEBUS et UBAC CINEMA

organisent deux "ciné plein-air" gratuits à Cusy,

vers 22 H. :

- ♣ le 15 juillet : Full Monty
- ♣ le 19 août : Mon Ami Joe



Siège social : Mairie de CUSY

Responsable de publication : J.C. GUERRAZ

CARRIERES MATHIEU

L'entreprise MATHIEU a déposé en mairie une demande d'extension de la carrière (+ 1 ha 6). Une enquête publique aura lieu du 3 juillet au 3 août 2000. Le commissaire enquêteur assurera des permanences les jeudi 6, 13, 20, 27 juillet et 3 août de 14 H à 17 H 30 à la mairie. Un dossier à disposition pourra être consulté à la mairie.

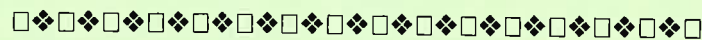


Pont Favran

Fin juin démarreront des travaux routiers sur le C.D.3 à hauteur des "Parisiens" exécutés par le Département :

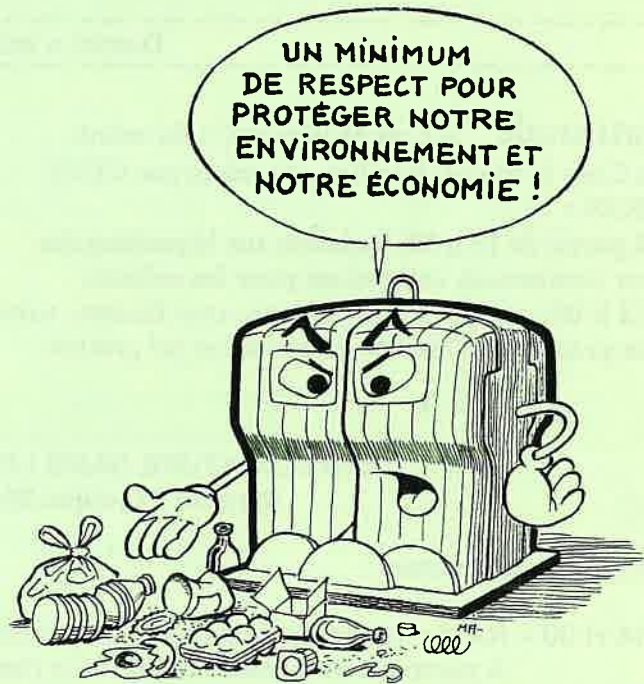
- ▲ redressement de la courbe
- ▲ élargissement de la sortie du hameau des Parisiens
- ▲ construction d'un nouveau pont
- ▲ mise en place d'un abri-bus et d'une aire de tri sélectif.

Achèvement des travaux prévu fin octobre 2000.



CONTAINERS

Déjà trois sites de tri sélectif fonctionnent désormais avec succès sur la commune. Nous félicitons les personnes qui font l'effort de se conformer aux directives du S.I.T.O.A. (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais). Néanmoins, nous regrettons que trop souvent le sol soit jonché de débris divers (bouteilles, cartons, sacs plastiques pleins, ...) devant des containers aux $\frac{3}{4}$ vides ! N'est-ce pas un manque de respect pour la personne chargée de ramasser les ordures ménagères ? ...



CIVISME

L'été arrive avec ses veillées tardives et l'envie de profiter de la douceur du soir. Pétarades de mobylettes et regroupements bruyants près des habitations s'abstenir... au risque de déclencher des interventions plus "autoritaires"...

Halte aux tondeuses à tout va : éviter le dimanche, les heures de repas et de sieste... La bonne volonté de tous évitera la prise d'un arrêté...

INAUGURATION L'ESPACE SPORTIF des Mièges

SAMEDI 17 JUIN

En présence de Robert BOGEY, natif de Cusy
Ancien recordman du Monde du 4 x 1500

CHALLENGES SPORTIFS

Bicross, Roller, Skate, Football petits et grands, Volleyball,
Basketball, Tennis de table

Pour Enfants de plus de 6 ans, Jeunes et Adultes.

- 13 h 30 : Inscriptions
- 14 h 00 : Début des tournois
- 16 h 00 : Inauguration avec les officiels et reprise des tournois
- 19 h 00 : Fin des challenges

Partenaires : Commission Municipale Sport et Jeunes, Familles Rurales, Pompiers, Randonneurs du Chéran, APE Ecole Primaire, Vélo Club, Judo Club, Cusy Animation, UBAC Cinéma, Animatrice Contrat Temps Libres du Canton.

L'aménagement progressif de l'espace sportif des Mièges, réalisé en concertation avec les jeunes, arrive à son terme et permet déjà la pratique du bicross, roller, skate, basket, foot et volley.

Nous invitons très fortement chaque utilisateur au respect de quelques règles indispensables à une cohabitation sans problème de tous les sports pratiqués :

- **PROPRETE** : des poubelles attendent papiers, bouteilles vides, etc.
- **RESPECT DES AMENAGEMENTS** : bancs, tables, filets, modules de sport, arbres et arbustes ont été installés pour votre bien-être.
- **AGE DES UTILISATEURS** : se conformer aux panneaux de réglementation : les modules de skate et roller sont accessibles à partir de 8 ans. Les plus petits doivent être accompagnés d'un parent et peuvent s'initier à la pratique de ces sports sur les aires goudronnées.

● **PAS DE VEHICULES A MOTEUR**

● **PAS D'ACCES LA NUIT**

Les parents sont invités à s'assurer que leurs enfants tiennent compte des consignes demandées.

Cette aire de jeux et de sport se veut un point de rencontre convivial entre tous : enfants, scolaires, jeunes, adultes et familles.

Chacun doit y trouver sa place, du plus petit au plus grand.

Tout acte de malveillance et tout débordement seront sévèrement sanctionnés.

Les avantages de la station à macrophytes sont indéniables :

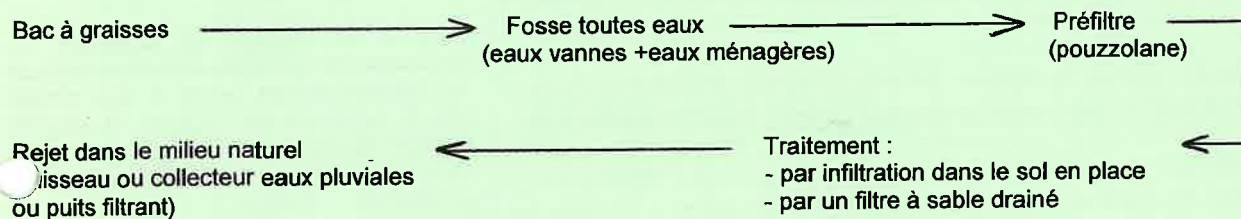
- Pas de rejets polluants
- Intégration totale au paysage – Pas de nuisance sonore ou olfactive
- Système économique : dégrillage et manœuvre de vanne tous les 3 à 7 jours, 1 fauchage et 1 nettoyage annuels, pas de boues à évacuer.
- Système performant : conforme, sinon supérieur, aux normes européennes.

La Communauté de Communes du Pays d'Alby en a la complète gestion et responsabilité. Elle a assuré la maîtrise foncière et la recherche de financeurs du projet. Son coût est d'environ 2 millions de francs.
Financeurs : Agence de l'Eau – Conseil Général – Région (Contrat Rivière) – Communauté de Communes – Le tout complété par un prêt (environ ¼ du financement)

La station sera opérationnelle en décembre 2000. Elle sera située dans un site particulièrement propice de par la nature de son sol et l'éloignement des habitations : le Marais de Meurat.
Son implantation tient compte du rapport d'expertise de l'APEGE réalisé à la demande de l'Association Cyclamen, qui fait état de la présence de quatre espèces végétales protégées sur le site. La station terminée, seul un champ de macrophytes sera visible et aucun bruit ne sera audible.
Un certain nombre d'habitations pourra être raccordé immédiatement au réseau collectif : La Tropaz, une partie de La Pallud, le Chef-Lieu, une partie de Balévaz, Meurat.

Pour les habitations raccordées et en mesure d'être raccordées au réseau, le montant de la consommation d'eau sera d'environ 12,00 F. le m³ (4,50 F./m³ eau + taxes + 6,50 F./m³ assainissement). Ce qui veut dire qu'une personne ayant la possibilité de se raccorder au réseau mais ne le faisant pas tout de suite devra s'acquitter de la même somme qu'une personne raccordée.
Nous vous invitons à vous renseigner à la Communauté de Communes (Tél. : 04.50.68.17.71) ou à la mairie de Cusy (Tél. : 04.50.52.50.48).

Les habitations non raccordables parce que trop éloignées du réseau garderont leur installation individuelle qui consiste à réaliser sa propre épuration .



Le particulier est tenu de réaliser l'entretien régulier de son installation :

- Bac à graisses tous les 6 mois
- Fosse toutes eaux : vidange tous les 4 ans environ par un professionnel fournissant une attestation.
- Préfiltre : lavage de la pouzzolane au jet d'eau tous les 6 mois
- Dispositif de traitement : rien de particulier si les entretiens précédents sont bien réalisés.

Pour un bon fonctionnement : ne pas utiliser de javel, ajouter un activateur dans la fosse et vérifier la ventilation.

Prochainement, des contrôles des installations individuelles seront effectués par un technicien de l'assainissement de la Communauté de Communes. En cas d'installation défectueuse ou non conforme, le particulier aura l'obligation de se mettre aux normes.



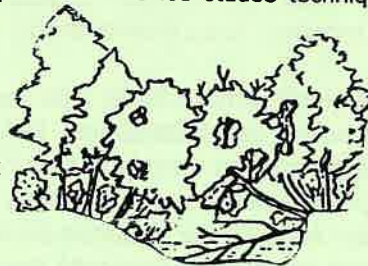
SAUVEGARDE D'UN PATRIMOINE NATUREL RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU RUISSEAU DE LA VILLE

Le ruisseau de la Ville : son nom vient peut-être de la villa romaine située vers les dépendances de l'ancien château des Crêts. Ce ruisseau prend sa source aux Massettes. Busé sur une bonne partie de son parcours, il refait surface au début de la route qui le longe jusqu'à la passerelle du Chéran. Il s'agit d'un petit torrent, dévastateur lors de fortes précipitations, qui était autrefois utilisé pour alimenter un moulin dont il ne reste que quelques traces. Ses berges étaient jadis entretenues, permettant ainsi le maintien d'un bon écoulement et limitant les phénomènes d'érosion. Cet entretien, selon la loi, relève du devoir de chaque propriétaire riverain. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui et, de plus, les dépôts de déchets sont devenus monnaie courante.

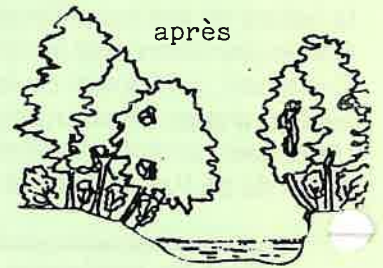
Les travaux réalisés : La commune se substituant aux propriétaires, tout en ne leur enlevant pas leur devoir, a fait appel au SMIAC (Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Chéran) pour conduire les études techniques de restauration et obtenir une subvention.

Les travaux ont comporté :

- ✓ l'abattage des arbres morts, instables ou pouvant provoquer des érosions de berge,
- ✓ le débroussaillage sélectif des buissons et arbustes,
- ✓ l'élimination des déchets et du bois présents dans le lit du ruisseau,
- ✓ l'éclaircie et l'élagage de la végétation.



avant



après

Ainsi a été favorisé le maintien en bon état de la végétation appelée ripisylvie (du latin : ripis = rive, sylva = forêt) indispensable en bord de rivière pour une épuration partielle de l'eau, la stabilité des berges, la diversité des habitats et l'atténuation des effets liés aux crues. Ces travaux de restauration exécutés par le CLI (Chantier Local d'Insertion) ont permis ainsi de mettre en valeur et d'ouvrir un espace abandonné qui ne doit plus subir la négligence qu'il a connue.

De plus, suite à deux effondrements de la banquette de la route survenus durant l'été 99, il est prévu de faire réaliser au début de l'automne par une entreprise spécialisée des soutènements en génie végétal afin de respecter l'environnement paysager.



LES ESPACES BOISES CLASSES

Les espaces boisés classés regroupent les bois, les forêts et les parcs, mais également des haies et des arbres isolés, qui présentent un intérêt et donc que l'on souhaite conserver et protéger.

A Cusy, sont ainsi classés les forêts du Trouset, les bois qui bordent le Chéran et quelques parcelles aux Prés et à Lachat. (Actions importantes contre l'érosion des sols et la pollution).

Le classement interdit tout changement de vocation des sols pouvant compromettre la protection (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme). De fait, le défrichement ne peut être autorisé.

Selon l'arrêté préfectoral DDAF 74/A N° 23 :

Certaines coupes sont soumises à autorisation du Maire, notamment :

- ⊗ dans les zones à risques naturels,
- ⊗ dans les zones urbaines ou d'urbanisation future, délimitées par le POS (Plan d'Occupation du Sol),
- ⊗ dans les haies, prélevant plus de 1/3 du volume ou des tiges sur pied (bandes boisées de moins de 30 m. de large)
- ⊗ le long des cours d'eau, prélevant plus de 1/3 du volume ou des tiges sur pied (30 m. de part et d'autre des 2 rives)
- ⊗ les coupes de régénération (dont les coupes rases) de plus de 4 ha dans les peuplements de résineux.

Sont dispensées, entre autres, d'autorisation :

- ⊗ les coupes rases de taillis matures, en ne dépassant pas 4 ha dans l'année (respectant l'ensouchement et la production de rejets),
- ⊗ les coupes taillis/futaies (pas plus de 4 ha) en prélevant moins de 50 % du volume des réserves avant la coupe, si la dernière coupe a eu lieu il y a au moins 20 ans,
- ⊗ les coupes et l'enlèvement des arbres dangereux, des chablis, des bois morts.

En cas de doute, demandez l'avis du Maire pour le bon respect de la législation.

UNE COMPOSANTE DE L'ENVIRONNEMENT : LES CHEMINS ET SENTIERS

Cusy a la chance de posséder un patrimoine de pénétration et de jouissance de l'environnement grâce à son réseau encore important de chemins et sentiers facilitant la découverte d'un environnement local riche par son melting-pot d'espaces bucoliques, forestiers, sauvages ou façonnés par l'homme et de paysages colorés aux formes géométriques alliant rondeurs, escarpements, encaissements et replats. Il suffit d'emprunter chemins et sentiers tracés par nos anciens pour crever le décor et s'immerger dans la nature afin d'en goûter les charmes, la quiétude, de découvrir la flore aux multiples espèces ou d'aller à la rencontre inopinée de la faune sauvage. Ce réseau de cheminements est à protéger et à entretenir. Ce à quoi se sont employés à plusieurs reprises les Randonneurs du Chéran ou encore l'ONF. La municipalité pour sa part reste vigilante car nombreux sont ces chemins et sentiers relevant du domaine communal. Certains itinéraires sont en voie d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour leur intérêt reconnu par le Conseil Général. Il s'en suivra dans un avenir proche la mise en place d'une signalétique favorisant leur fréquentation. Aux cuséens de profiter de cette richesse.